

## DREVANT ■ Il faut parer à l'urgence après l'effondrement d'une berge mardi

# Après la brèche du canal, les travaux

Les premières opérations de travaux ont été lancées, hier, à la suite de l'effondrement d'une berge du canal de Berry, à Drevant, mardi (notre édition d'hier).

Une brèche d'environ trois mètres de large, sur une profondeur de trois à trois mètres cinquante, s'est formée entre l'embarcadère et le Merlon, à mi-chemin entre Drevant et le pont-canal de La Tranchasse.

### Une quinzaine de "big-bags"

Ce problème a été causé principalement par des galeries creusées par des ragondins, selon Lionel Delhomme, vice-président du Syndicat du canal de Berry en charge de la section allant d'Épineuil-le-Fleuriel à Sancoins.

La naissance de cette brèche a obligé plusieurs acteurs locaux à mettre en place des actions rapidement afin de répondre aux premières urgences. Une réunion s'est notamment tenue hier matin entre le Syndicat du canal de Berry, son entreprise prestataire, Axiroute, et des élus.



**ÉTANCHÉITÉ.** Installation de sacs d'environ 1,5 tonne pour stopper l'eau qui rejoint naturellement la rivière Cher. PHOTO G.F.

Une quinzaine de "big bags", grands sacs d'environ 1,5 tonne contenant du sable, ont été installés

par la société Axiroute hier après-midi, durant plusieurs heures, au niveau de l'embarcadère de Dre-

vant. La mise en place de ces éléments a pour objectif de stopper l'eau qui rejoint naturellement la rivière Cher.

**Les travaux devraient être achevés jeudi ou vendredi prochains**

Cette opération permet de réduire le plus possible le niveau d'eau entre le pont et l'endroit où l'effondrement s'est produit, et facilite la réparation de la brèche.

Place désormais au chantier de colmatage de la brèche avec l'utilisation d'enrochement et d'argile. Le chantier, dont le montant n'est pas encore chiffré, devrait s'achever jeudi ou vendredi prochains.

Durant le temps des travaux, une déviation est mise en place afin de renvoyer les usagers de la véloroute sur l'autre berge sur une distance « d'environ 1,5 kilomètre », précise Lionel Delhomme. ■

**Guillaume Faucheron**